AG LIFE Stability dans Smart Fund Plan

Document promotionnel complétant le Flash Invest consacré au Smart Fund Plan - Octobre 2013

BNP PARIBAS FORTIS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurance-vie individuelle de AG Insurance (branche 23)

- Fonds d'investissement proposé comme fonds de base dans Smart Fund Plan
- Pas de protection de capital Gestion du risque
- Profil défensif

Le fonds AG LIFE Stability, proposé en tant que fonds de base dans le cadre de Smart Fund Plan, est destiné à l'investisseur prêt à tolérer un risque contrôlé pour améliorer son potentiel de rendement. Il met en effet à sa disposition:

- ✔ **un portefeuille diversifié, investi pour 75% en obligations et pour 25% en actions, à l'échelle mondiale,**
- ✔ **une répartition optimale au sein de ces deux catégories d'actifs, entre autres sur le plan géographique et sectoriel,**
- ✔ **une gestion active intégrant en permanence les décisions stratégiques d'investissement des spécialistes des marchés financiers.**

Le succès d'une stratégie d'investissement ne dépend pas uniquement des titres en portefeuille ni de leur timing d'achat. Une diversification réfléchie est essentielle afin d'optimiser le rendement et réduire le risque du portefeuille. Pour être efficace, cette diversification doit s'appliquer à différents niveaux:

- entre les **classes d'actifs**;
- au sein d'une **même classe d'actifs**: répartition entre zones géographiques, entre secteurs d'activité, entre émetteurs obligataires de diverses qualités, entre actions de petite, moyenne ou grosse capitalisation, entre différents styles de gestion pour les investissements via des fonds,...

Mais si une bonne diversification et une gestion active présentent des atouts évidents, leur mise en œuvre peut s'avérer compliquée. Mieux vaut donc recourir à un fonds d'investissement.

Les atouts d'un fonds stratégique

Le fonds AG LIFE Stability investit principalement dans des obligations et, dans une moindre mesure, dans des actions, à l'échelle mondiale. La composition de base du portefeuille comporte en effet **75% d'obligations et 25% d'actions**,

- soit par le biais d'achats directs dans ces actifs ou via des produits dérivés,
- soit par le biais d'achats de parts d'organismes de placement collectif (OPC) qui investissent à leur tour, directement ou indirectement, dans ces actifs.

En fonction des perspectives des marchés, le gestionnaire peut déroger à cette composition, de manière limitée.

Géré activement, le portefeuille est basé sur **une large diversification** des classes d'actifs, des secteurs et des gestionnaires.

Le **portefeuille obligataire** est composé d'actifs à revenu fixe, comme entre autres:

- des emprunts d'États,
- des obligations collatéralisées,
- des obligations d'entreprises,
- des obligations à haut rendement,
- des obligations convertibles...

Le risque de change est en grande partie couvert.

Le **portefeuille d'actions** est composé de différents types d'actions, comme entre autres:

- des actions d'entreprises de grosse capitalisation boursière (*large caps*),
- des actions d'entreprises de petite capitalisation boursière (*small caps*).

À titre accessoire et dans un but de diversification du portefeuille d'actions, le fonds peut également investir dans des obligations convertibles en actions et indirectement (via contrats, options ou certificats) en matières premières.

Un contrôle du risque renforcé

Le fonds AG LIFE Stability vise un rendement optimal tout en veillant à une large répartition du risque. En tant que fonds de base dans le cadre de Smart Fund Plan, il vous permet de viser le rendement potentiel d'un portefeuille essentiellement constitué d'obligations et, dans une moindre mesure, d'actions, à l'échelle mondiale, en combinant les avantages d'une bonne diversification et d'une gestion active aux atouts des mécanismes de protection dont est doté le Smart Fund Plan. **Vous renforcez ainsi le contrôle du risque de votre investissement**.

AG LIFE Stability dans Smart Fund Plan

Description

AG LIFE Stability est un fonds d'investissement de AG Insurance sans échéance fixe ni garantie de capital, proposé en tant que fonds de base dans le cadre de Smart Fund Plan.

Smart Fund Plan est une assurance-vie individuelle dont le rendement est lié à des fonds d'investissement (branche 23) de AG Insurance sa. Pour en savoir plus à propos de Smart Fund Plan, consultez le Flash Invest qui en décrit le fonctionnement et les mécanismes de protection.

Composition: le portefeuille est investi à l'échelle mondiale, pour 75% en obligations et pour 25% en actions.

Gestion du risque

Pas de protection du capital. Le risque financier est à charge du preneur d'assurance du produit d'assurance-vie lié au fonds AG LIFE Stability.

Le Smart Fund Plan offre toutefois la possibilité de gérer partiellement le risque d'investissement via deux mécanismes de protection: la "Sécurisation des bénéfices" et la "Limitation des pertes avec réinvestissement automatique". Vous trouverez plus d'explications sur ces mécanismes dans le Flash Invest consacré au Smart Fund Plan.

Profil d'investisseur

Ce fonds d'investissement est destiné aux investisseurs présentant un **profil défensif**.

Classe de risque du fonds AG Life Stability au 01.10.2013: 2.
Cette classe de risque, qui peut évoluer dans le temps, est établie sur base de la volatilité des actifs présents dans le fonds et varie entre 0 (niveau de risque le plus faible) et 6 (niveau de risque le plus élevé). Il s'agit ici de la classe de risque applicable au secteur de l'assurance. Il est à noter qu'au sein de la banque, la classe de risque varie sur une échelle allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé).

Souscription

Souscription possible à tout moment sur base de la valeur nette d'inventaire, dans le cadre de Smart Fund Plan.

Frais

Frais d'entrée et indemnité de rachat: voir Flash Invest consacré au Smart Fund Plan.

Frais de gestion: 1% par an, imputés directement dans les valeurs d'unité.

Fiscalité

En lien avec le produit Smart Fund Plan:

- **Taxe sur les assurances-vie**: 2% sur les primes versées (preneur d'assurance = personne physique).
- L'assureur ne retient pas de précompte mobilier sur les prestations d'assurance en cas de rachat ni sur le capital décès, conformément au régime fiscal en vigueur au 01.10.2013 et sous réserve de modifications ultérieures.
  Le capital versé au bénéficiaire du contrat, en cas de décès de l'assuré, sera en principe taxable aux droits de succession.

Documentation

Le règlement de gestion du fonds AG LIFE Stability et le **rapport mensuel** retraçant son évolution sont disponibles dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/assurancesplacements > Recherche de fonds.

La valeur nette d'inventaire (exprimée en euro) du fonds AG LIFE Stability est calculée chaque jour ouvrable et publiée dans les principaux journaux financiers belges ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/assurancesplacements > Recherche de fonds.

Le preneur d'assurance reçoit chaque année une **lettre d'information personnalisée** mentionnant entre autres le nombre et la valeur des unités du fonds liées à son contrat.

Envie d'en savoir plus ou de souscrire?

Entrez dans une agence BNP Paribas Fortis.

Appelez le n° 02 433 41 31.

Nos collaborateurs se feront un plaisir de vous expliquer plus en détails les avantages et le fonctionnement de Smart Fund Plan, et d'examiner avec vous si le fonds AG LIFE Stability correspond bien à votre profil d'investisseur.

Consultez également la "Fiche Info financière Assurance-vie" décrivant les caractéristiques et les frais de Smart Fund Plan, gratuitement disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/assurer/smartfundplan

Smart Fund Plan est un produit d'assurance-vie individuelle de AG Insurance sa, Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0404.494.849, proposé par BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, inscrit et agissant comme agent d'assurance sous le numéro FSMA 25.879 A pour AG Insurance sa.

10.2013 - Editeur responsable: A. Moenaert - BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702